

Son objectif est de construire un système des Nations Unies (NU) qui travaille effectivement pour toutes les femmes en créant une entité plus forte pour les femmes au sein des NU, entièrement financé pour répondre aux attentes et produire des résultats et qui est dirigée par un sous – Secrétaire Général. La campagne compte actuellement plus de 250 organisations membres travaillant dans toutes les régions du monde. Des centaines de femmes présentes au CSW et de nombreux Etats membres ainsi que le Secrétaire Général des Nations Unies ont tous plaidé pour une entité plus forte pour les femmes au sein des NU visant à renforcer l'égalité entre les sexes. De même, dans leurs déclarations, plus de 40 pays ont parlé du besoin de renforcer les mécanismes institutionnels des NU en matière d'égalité entre les sexes. (1)

Quels sont les points principaux de la campagne ?

La campagne veut faire admettre que la création au sein des NU d'une entité plus forte pour les femmes permettrait de faire progresser l'égalité entre les sexes, ainsi que les droits et l'autonomisation des femmes dans le monde entier. (2) Les initiatrices de la campagne pensent :

- Qu'il manque toujours à l'ONU un mécanisme efficace permettant de tenir les engagements essentiels qui ont été pris par nos Etats pour faire avancer la condition des femmes notamment avec la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDAW/CEDEF), le Programme d'action de Beijing, le Sommet du Millénaire pour ne citer que ceux-là.
- Que l'ONU compte actuellement plusieurs petites institutions qui sont insuffisamment financées et dont le travail est exclusivement axée sur les questions des femmes notamment le Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), l'institut International de Recherche et de Formation des Nations Unies pour la Promotion de la Femme (INSTRAW), la Division pour l'avancement de la femme (DAW), le Conseiller Spécial du Secrétaire Général sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes (OSAGI). Certes d'autres institutions telles le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO font parfois un travail non négligeable sur l'égalité des sexes, mais comme leur mandat ne porte pas spécifiquement sur cette question, elle bénéficie d'une faible priorité. Comme le Secrétaire-Général des NU l'a indiqué « la nouvelle entité devrait «faire appel à toutes les ressources du système des Nations Unies pour mener à bien ses travaux en faveur de l'autonomisation des femmes et de la parité des sexes partout dans le

monde. » et « aurait pour mission de mobiliser les forces du changement au niveau mondial et de favoriser de meilleurs résultats au niveau des pays. ». Pour ce faire.

- Un nouveau poste de secrétaire général-e adjoint-e devra être créé pour diriger cette institution. Il assurera une représentation de haut niveau des droits des femmes dans la prise de décisions des Nations Unies, à la fois en matière d'élaboration de politiques et de mise en œuvre des programmes aux niveaux mondial et local. Ce nouveau poste, par sa stature, permettra de diriger plus efficacement la résolution des problèmes d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes.
- La nouvelle entité devra assurer une importante présence sur le terrain et être dotée d'un solide mandat opérationnel, afin de pouvoir améliorer réellement la vie des femmes.
- La nouvelle entité devra disposer de ressources considérables et stables, afin de pouvoir répondre aux attentes et produire les résultats requis à tous les niveaux concernés. Elle doit recevoir un budget minimum initial compris entre 500 millions et 1 milliard de dollars (entre 335 millions et 600 millions d'euros approximativement). Ce budget devra être réévalué avec le temps.
- La nouvelle entité devra respecter l'obligation de rendre des comptes aux niveaux national et international, notamment par une implication significative de la société civile, et plus particulièrement des organisations non gouvernementales de femmes.
- La nouvelle entité doit également promouvoir l'intégration de la dimension d'égalité entre les sexes et des droits des femmes aux Nations unies, notamment dans les projets pilotes à l'échelle des pays et dans tous les processus de réforme des Nations unies. (1)

Que disent les Conclusions concertées de la 52ème session du CSW à propos de la campagne?

Le rapport officiel de la 52ème session a incorporé plusieurs des exigences clés de la campagne dans les conclusions concertées. Les conclusions ont relevé l'insuffisance des

ressources consacrées à l'égalité des sexes au sein du « Système des Nations Unies » et a insisté sur « la nécessité de contrôler plus efficacement les ressources allouées ... en faveur de l'égalité des sexes » (3). En outre, les conclusions concertées en ont appelé au renforcement du système des NU à travers une intégration plus efficace du genre et en « renforçant sa capacité d'aider effectivement les Etats qui le demandent ... [en matière] de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et à ... mettre à disposition des moyens humains et financiers suffisants » (4)

Conclusion

Le renforcement du système d'égalité entre les sexes au sein des Nations unies est un élément crucial du financement pour le développement. La campagne GEAR a clairement et ouvertement reçu le soutien des femmes du monde entier et de nombreux pays. Les femmes continuent de faire du plaidoyer auprès des représentants de leurs gouvernements et dans les rencontres des NU jusqu'à ce que la nouvelle entité devienne une réalité qui permettra aux Nations unies et à l'ensemble de nos gouvernements de tenir leurs promesses, aux niveaux mondial et national.

Pour plus d'information sur la campagne GEAR, visitez : www.wedo.org Pour adhérer à la campagne GEAR, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : gearcampaign@gmail.com

REFERENCES

1. WEDO, 2008, <http://wedo.org>
2. WEDO, 2008, Déclaration commune soumise, dans le cadre de la Campagne mondiale pour une réforme visant à renforcer l'architecture de l'égalité des sexes (GEAR) à l'ONU, <http://wedo.org/files/CSW%202008%20GEAR%20submission%20FR.pdf>
3. ONU, 2008, Rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session (25 février-7 et 13

mars 2008), paragraphe 19, page 4 4. ONU, 2008, Rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session (25 février-7 et 13 mars 2008), paragraphe kk, page 10